



Département des Côtes d'Armor  
Arrondissement de Saint-Brieuc

**COMMUNE DE PLOUFRAGAN**  
**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2024**

Convocation du 4 décembre 2024  
Liste des délibérations affichée et publiée  
sur internet le 13 décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix décembre à 18h30, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Bruno BEUZIT, 1<sup>er</sup> Adjoint.

**PRESENTS** : Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Mari COURTAS, Patrick COSSON, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pierre-Jean SALAUN, Christine ORAIN-GROVALET, Pascale LABBE, Emmanuel LE NOA, Pierre-Yves BRUNEL, Séverine TRETON, Luc STRIDE, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, Paul PERSONNIC, Pierre MONFLIER, Marie-Hélène PASCO et Martial COLLET

**ABSENTS** : Rémy MOULIN (donne pouvoir à Bruno BEUZIT)  
Gabrielle GOUEDARD (donne pouvoir à Patrick COSSON)  
Céline PESTEL (donne pouvoir à Xavier BIZOT)  
Yann LE GUEDARD (donne pouvoir à Mari COURTAS)  
Maxime LE CRONC (donne pouvoir à Annie LABBE)  
David ROUALEN (donne pouvoir à Anthony DECRETON)  
Christophe TRONET (donne pouvoir à Marie-Hélène PASCO)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Pascale LABBE

**Membres en exercice** : 33

**Présents** : 26

**Votants** : 33

## MARCHES PUBLICS

### 2024-871 MARCHÉ DE SERVICE RELATIF A LA LOCATION D'UN CAR SANS CHAUFFEUR 2025 A 2028 – AUTORISATION A SIGNER LE MARCHÉ

Le marché concerne la location d'un car sans chauffeur pour les besoins de la ville de Ploufragan du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2028, rappelle Mme LAURENT.

Les prestations, objet du marché, incluent la location du véhicule, son approvisionnement en carburant, son assurance, son entretien et ses réparations éventuelles.

Le car fourni ne devra pas être d'une année modèle supérieure à 10 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2025. La quantité totale des prestations pour la durée de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Période	Minimum	Maximum
1 an	10 000 km	15 000 km
Total sur 4 ans	40 000 km	60 000 km

Au regard du montant estimé de la location du véhicule, une consultation d'entreprises sous la forme de la procédure adaptée ouverte (articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique) a été lancée.

Un avis d'appel à la concurrence a été transmis le 2 octobre 2024 pour publication avec une date limite de remise des offres fixée au 24 octobre 2024 à 12h00.

La consultation a été lancée à lot unique.

Seule une offre a été reçue dans le délai imparti. Elle a été remise par l'entreprise SAS CARS ROUILLARD pour un véhicule de juin 2017 répondant aux prescriptions du cahier des charges de la consultation.

L'analyse de la candidature et de l'offre a été effectuée par les services bâtiments de la commune, conformément aux critères et pondérations du règlement de la consultation, à savoir :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0
1.1-Prix des prestations apprécié sur la base du prix HT du kilomètre parcouru	40.0
1.2-Montant de la franchise facturée par sinistre	10.0
2-Valeur technique (caractéristiques du véhicule : confort, fiabilité...)	35.0
3-Qualités environnementales du véhicule (consommation de carburant, empreinte carbone, qualité des pneumatiques...)	15.0

Le service bâtiments de la Ville propose ainsi de retenir l'entreprise suivante :

- Entreprise SAS CARS ROUILLARD (Plérin), pour un montant de 2,62 € HT du kilomètre parcouru, soit 3,14 € TTC par kilomètre et une franchise d'assurance fixée à 500 € par sinistre responsable.
- Le montant maximum du marché sur la période de 4 ans s'élève à 157 200 € HT, soit 188 640 € TTC.

La Commission MAPA, réunie le 25 novembre 2024, ayant donné un avis favorable à l'attribution du marché au prestataire proposé,

il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **ATTRIBUE** le marché comme suit :

- SAS CARS ROUILLARD (Plérin), pour un montant de 2,62 € HT du kilomètre parcouru, soit 3,14 € TTC par kilomètre et une franchise d'assurance fixée à 500 € par sinistre responsable.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché désigné ci-dessus avec l'entreprise précitée, pour le montant susmentionné, ainsi que toutes les pièces afférentes.

A Ploufragan, le 13 décembre 2024

LE 1<sup>er</sup> ADJOINT  
 Bruno BEUZIT

LA SECRETAIRE DE SEANCE  
 Pascale LABBE